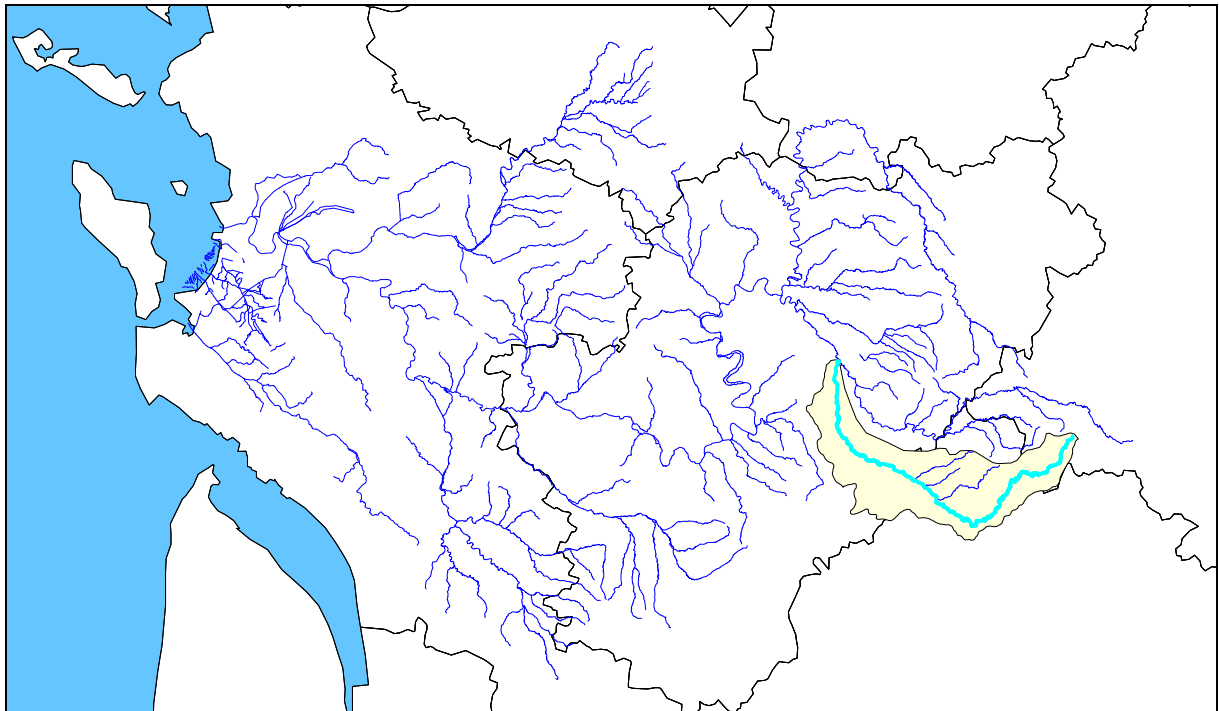


EPTB *Charente*

Institution interdépartementale pour l'aménagement
du fleuve Charente et de ses affluents

**ETUDE DES POTENTIALITES PISCICOLES DES BASSINS
DE LA
CHARENTE ET DE LA SEUDRE POUR LES POISSONS
MIGRATEURS**

LE BANDIAT



2000-2003



*Parc d'activité des Lauriers
29, avenue Luis Bréguet
85 180 LE CHATEAU D'OLONNE*

*Tél : 02.51.32.40.75 Fax :
02.51.32.48.03
Email : hydro.concept@wanadoo.fr*

SOMMAIRE

LES CARACTERISTIQUES GENERALES DU BANDIAT ET DU BASSIN VERSANT	4
LE RECUEIL DES DONNEES PISCICOLES	7
CONCLUSIONS SUR L'ETAT ACTUEL DU BANDIAT.....	8
LES FICHES D'OUVRAGE	9
SYNTHESE DES OUVRAGES SUR LE COURS DU BANDIAT	10
LES ALTERATIONS SUR LE COURS DU BANDIAT	12
POTENTIALITES D'ACCUEIL DU COURS DU BANDIAT.....	14
AMENAGEMENT ET PRIORITE D'INTERVENTION	17
ACTIONS COMPLEMENTAIRES ET INDICATEURS DE SUIVI	18

LES CARACTERISTIQUES GENERALES DU BANDIAT ET DU BASSIN VERSANT

Affluent direct de rive gauche de la Tardoire	
Longueur	83 km de la source à la confluence avec la Tardoire Bassin versant de 558 km²
Pente générale	2.4 pour mille de pente moyenne : <ul style="list-style-type: none"> - 4.4 pour mille de la source au Moulin Minot (commune de Nontron) - 1.7 pour mille de du Moulin Minot au Moulin de Pont Sec (commune de St Germain de Montbron) - 1 pour mille du Moulin de Pont Sec à la confluence avec la Tardoire
Source	Le Bandiat prend sa source sur la commune de Marval (87) au niveau de l' Etang de Ballerand à une altitude de 271 m. De nombreuses sources latérales et petits ruisseaux viennent grossir les eaux du Bandiat dans le département de la Haute-Vienne et de la Dordogne.
Confluence avec la Charente	Le Bandiat conflue avec la Tardoire sur la commune d'Agris (16) en aval de Mônac à une altitude de 72 m.
Communes traversées	Le Bandiat traverse 22 communes dont 2 en Haute-Vienne, 10 en Dordogne et 10 en Charente. Les plus importantes sont Abjat sur Bandiat avec 700 habitants et Nontron avec 4 100 habitants dans le département de la Dordogne, Chazelles avec 1 437 habitants, Pranzac et Agris avec 879 et 740 habitants dans le département de la Charente.

Chemin hydraulique	<p>Sur la quasi totalité de son cours, le Bandiat s'écoule dans un bras unique avec des moulins au fil de l'eau.</p> <p>A partir de Saint Germain de Montbron, le Bandiat se sépare en deux bras. Le canal du Vieux Bandiat n'est alimenté qu'en période de hautes eaux.</p> <p>A partir de Saint Germain de Montbron, le Bandiat traverse des gouffres qui conduisent à son assèchement 3 à 6 mois dans l'année à partir du gouffre de Gauffry (commune de St Projet-St Constant).</p> <p>Le réseau karstique qui reçoit les pertes du Bandiat a reçu la dénomination de karst de la Rochefoucauld dont les eaux réapparaissent aux résurgences de la Lèche et de la Touvre.</p>
Usages	<p>Pêche</p> <p>Rejets polluants</p> <p>Prélèvements destinés à l'irrigation des cultures sur la partie aval</p> <p>Usage hydraulique lié à la présence des moulins</p> <p>Etangs</p> <p>Carrières de granit rose à Abjat</p>
Utilisation des sols	<p>Cultures fourragères sur l'ensemble du linéaire avec cultures mixtes sur la partie aval dans le département de la Charente</p>
Ouvrages	<p>42 ouvrages sont recensés sur le cours du Bandiat.</p> <p>On trouve essentiellement des moulins ainsi que 3 barrages.</p>
Intérêt piscicole	<p>1^{ère} catégorie piscicole du domaine privé en amont de Nontron et 2^{nde} catégorie piscicole dans la partie aval.</p> <p>Peuplement Salmonicole à l'amont</p> <p>Peuplement Cyrpino-ésocicole en aval de Nontron avec des frayères à Brochets sur la partie aval du Bandiat en amont de la confluence avec la Tardoire .</p> <p>Le Bandiat est classé en rivière réservée dans le département de la Haute Vienne et de la Dordogne jusqu'à Nontron.</p> <p>Il est classé au L432-6 dans le département de la Dordogne.</p>

Qualité générale	<p>Le Bandiat présente une qualité générale plutôt bonne notamment dans le département de la Haute Vienne et dans sa partie aval jusqu'à la confluence avec la Tardoire (classe de qualité 1B). Un déclassement ponctuel de la qualité des eaux (qualité passable : 2) est recensé en aval de Nontron et de Souffrignac.</p> <p>Une pollution domestique est recensée au niveau ces deux communes.</p>
Objectif de qualité	<p>Maintien de la qualité actuelle en améliorant le traitement des rejets domestiques de Nontron et Souffrignac.</p>
Principales sources de pollution	<p>Problème d' assainissement de la commune de Nontron et Souffrignac Rejets des stations d'épuration de Marthon, Chazelles et Pranzac Carrières de granit d'Abjat Prolifération des plans d'eau dans les départements de la Haute Vienne et de la Dordogne</p>
Associations de pêche	<p>4 associations de pêche s'occupent de la gestion du Bandiat de sa source à la confluence avec la Tardoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A.A.P.P.M.A. la Gaule Nontronnaise - A.A.P.P.M.A. les Amis de la Gaule de Javerlhac - A.A.P.P.M.A. La Gaule Marthonnaise - A.A.P.P.M.A. Association de Pêche de La Rochefoucauld et communes limitrophes
Gestion administrative	<p>Le SIAH du Bassin du Bandiat créé en 1982 s'occupe de la gestion de la rivière.</p> <p>Il regroupe les communes de : Bunzac, Chazelles, Feuillade, Marthon, Pranzac, St Germain de Montbron, Souffrignac, St Projet-St Constant et Rivières.</p> <p>En Dordogne et Haute Vienne, le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin est chargé de la gestion des cours d'eau.</p> <p>La police de l'eau et de la pêche sont assurées par la DDAF.</p>

LE RECUEIL DES DONNEES PISCICOLES

✱ Recensement et analyse des données de pêche électrique

Aucune donnée de pêche électrique n'a pu être récoltée sur le Bandiat.

✱ Recensement de prises ponctuelles de grands migrateurs :

Aucune prise de grands migrateurs n'a été recensée sur le Bandiat.

Le cours de la Bonnieure constitue un axe migratoire qui intéresse toutes les espèces de grands migrateurs présentes sur le bassin versant de la Charente y compris les Anguilles.

On constate que des gros salmonidés se présentent sur le cours aval de la Bonnieure. On peut donc considérer que l'ouverture de l'axe Bonnieure permettrait la remontée des migrateurs vers la Tardoire et le Bandiat.

✱ Qualité de l'habitat piscicole :

Le Bandiat présente une qualité des habitats piscicoles moyenne sur la plupart de son cours. La partie amont en Haute Vienne et en Dordogne jusqu'à l'amont de Nontron présente une qualité des substrats intéressante et une permanence des débits. La prolifération des plans d'eau sur les petits affluents a considérablement dégradé les conditions d'étiage, la qualité des substrats (colmatage) et les peuplements piscicoles (apparition d'espèces indésirables en 1^{ère} catégorie).

En aval de Nontron, les rejets domestiques, la pente moins forte, la succession des ouvrages et les formations karstiques dégradent la qualité des habitats. Les peuplements en place sont cyprino-ésocicoles.

On constate donc globalement une qualité de l'habitat piscicole moyenne en ce qui concerne l'accueil des salmonidés. En aval de Nontron, le colmatage important des substrats, la succession des ouvrages et l'écoulement sur des formations sédimentaires karstiques confèrent peu de potentiel de reproduction pour les salmonidés. En amont de Nontron, il existe un réel potentiel d'habitats et de reproduction. La multiplication des plans d'eau a cependant considérablement dégradée les peuplements piscicoles et les substrats en place (colmatage).

CONCLUSIONS SUR L'ETAT ACTUEL DU BANDIAT

Cours de **1^{ère} catégorie piscicole** du domaine privé en amont de Nontron et de **2^{ème} catégorie** en aval, le Bandiat a vu la qualité de ses peuplements piscicoles se dégrader.

La multiplication des plans d'eau dans les départements de la Haute Vienne et de la Dordogne a largement contribué à la dégradation des substrats (colmatage important), des conditions d'étiage et des peuplements (dérive des peuplements piscicoles vers une augmentation des effectifs en cyprinidés).

Les actions de reconquête de l'axe migrateur Bandiat par ordre de priorité :

- amélioration de la qualité de l'eau et lutte contre le colmatage (arrêt de la prolifération des plans d'eau)
- aménagement des frayères à salmonidés en amont
- effacement, substitution ou équipement des ouvrages
- contrat rivière pour l'amélioration de la qualité de la ripisylve
- action de reconquête de la quantité d'eau par l'aménagement des gouffres et par une meilleure gestion interdépartementale.

LES FICHES D'OUVRAGE

42 OUVRAGES RECENSES SUR LE COURS DU BANDIAT

- 39 moulins
- 3 barrages

Fiches descriptives comprenant :

- Présentation générale
- Fiche de propriété
- Localisation par extrait de carte IGN (1/25 000)
- Photo de présentation du site
- Plan masse du système hydraulique
- Descriptif des ouvrages
 - Chaussée
 - Vannage
- Coupe des chaussées et dimensions
- Type d'équipement
 - roues
- Plan masse des propositions d'aménagement

SYNTHESE DES OUVRAGES SUR LE COURS DU BANDIAT

Les potentialités piscicoles à prendre en compte pour le Bandiat concernent les salmonidés et l'Anguille.

↳ **42 ouvrages** ont été recensés sur le cours du Bandiat répartis comme suit :

- 17 ouvrages en Charente
- 25 ouvrages en Dordogne

↳ Les ouvrages de franchissement

Aucun ouvrage de franchissement des obstacles n'a été recensé sur les ouvrages visités. Mais un certain nombre d'ouvrages en place à l'état de ruines sont perméables à la circulation piscicole (Dordogne).

↳ Les ouvrages non franchissables

En considérant les salmonidés et plus particulièrement la Truite de mer comme espèce cible, il faut prendre en considération la capacité de nage et de saut de l'espèce.

Tous les ouvrages classés en catégorie 3,4 et 5 posent de gros problèmes à la circulation piscicole.

Les verrous les plus importants sont Forgeneuve, Jommelières, Rouchillou, Blanc, Lamandeu et Lavenaud.



1- Barrage amont de Forgeneuve

2- Seuil du moulin de Rouchillou

3- Barrage de Lamandeu

La configuration des ouvrages détermine leur capacité à être franchi.

On constate sur le cours du Bandiat, que les ouvrages en état présentent souvent des difficultés de franchissement.

La conjugaison de divers paramètres renforce la caractère non franchissable de l'ouvrage :

- parement vertical
- absence de fosse d'appel
- lame d'eau insuffisante (nage impossible)
- vitesse trop élevée dans les pertuis de vanne

Les ouvrages qui présentent des problèmes de circulation piscicole devront être équipés de passe à salmonidés (passe à ralentisseurs) + substrats de reptation pour l'Anguille.

Certains de ces ouvrages pourront bénéficier d'équipement de type rustique.

Des démantèlements d'ouvrages (vannes) sont également préconisés.

↳ Les turbines

Aucun ouvrage n'est équipé de turbine en service sur le cours du Bandiat.

↳ Proposition de classement piscicole

Nous proposons une extension du classement au L.432-6 du Code de l'Environnement sur l'ensemble du cours du Bandiat sans liste d'espèce.

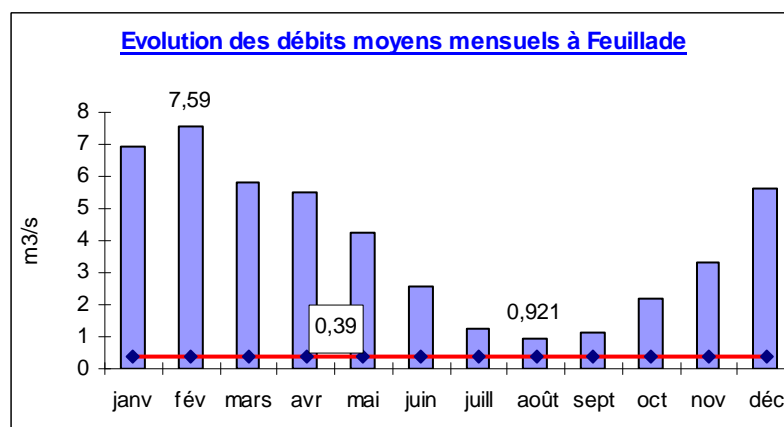
LES ALTERATIONS SUR LE COURS DU BANDIAT

Les altérations présentes sur le cours du Bandiat sont de 3 ordres majeurs :

* Permanence des écoulements et débit d'étiage

Il existe une station de jaugeage sur le cours du Bandiat.

Station R1264010, bassin versant de 333 km², commune de Feuillade.



Module m ³ /s	DMR m ³ /s	QMNA m ³ /s	Max m ³ /s
3.9	0.39	0.704	32.6

*La courbe rouge signale le DMR

La section d'écoulement du Bandiat diminue d'amont vers l'aval du fait de l'absorption partielle ou totale des eaux des lits majeur et mineur. Le débit est totalement absorbé par les formations sédimentaires karstiques de la Rochefoucauld sur les communes de Rivières et Agris en amont de la confluence avec la Tardoire.

Des mesures de restriction volumétriques sont définies par arrêté préfectoral au niveau de la station de jaugeage de Feuillade.

	Alerte 1	Alerte 2	Alerte 3	Alerte 4
Restriction	1 j/7	3 j/7	5 j/7	7 j/7
Débit en l/s	675	540	370	220

L'alerte 4 correspond à l'arrêt des prélèvements en rivière.

On constate un décalage entre le débit d'arrêt des prélèvements (220 l/s) et le DMR (390 l/s). Or le DMR justifie le débit minimal du maintien de la vie biologique dans un cours d'eau.

Il y a donc incompatibilité entre les débits fixés pour le maintien de la vie biologique et l'interdiction des prélèvements en rivière.






* Qualité de l'eau

Le Bandiat présente une qualité physico-chimique générale plutôt bonne.
Un point du RNB (022100) se trouve au pont de Villejaleix en aval de Nontron.

Selon la grille du SEQ-Eau, des classes de qualité sont définies avec des indices relatifs à ces classes.

Les résultats obtenus pour la station des Pins (données 1998-1999) sont les suivants :

MOOX	AZOT	NITR	PHOS	PAES	TEMP	MINE	ACID
67	77	73	62	77	97	50	93

Indice	Qualité
100	 très bonne
80	 bonne
60	 passable
40	
20	 mauvaise
0	 très mauvaise

A ces données, il est également important de prendre en compte :

- les conditions d'assainissement des bourgs et des hameaux isolés
- les conditions d'assainissement des installations agricoles et industrielles (carrières)
- les pratiques culturales sur l'aval du bassin de la Tardoire
- la proximité des cultures par rapport au cours d'eau (apports terrigènes)
- l'absence de bandes enherbées
- type d'écoulement (succession barrage)

* Circulation piscicole

Directement lié au milieu piscicole, les barrages et leur succession sont une altération à la colonisation des têtes de bassin par les migrateurs.

Les ouvrages en aval de St Germain de Montbron présentent de petits dénivelés. De Nontron à St Germain de Montbron, les ouvrages présentent un dénivelé important. En amont de Nontron, mis à part deux gros verrous, les ouvrages sont dégradés.

Les ouvrages majeurs sont :

- | | |
|---------------------------|------------------------|
| - moulin de la Forgeueuve | - moulin Blanc |
| - moulin de Jommelières | - moulin de Lavenaud |
| - moulin de Rouchillou | - barrage de Lamandeau |

POTENTIALITES D'ACCUEIL DU COURS DU BANDIAT

Les potentialités d'accueil du cours du Bandiat sont définies **selon 4 classes**.

Ces classes sont obtenues en croisant un certain nombre de données et paramètres du bassin versant du Bandiat et du cours d'eau.

classe 1	> 15/20	classe 3	5 < 10/20
classe 2	10 < 15/20	classe 4	< 5/20

➤ **3 tronçons sont définis** d'amont en aval selon une appréciation des paramètres quantité, qualité de l'eau et travaux hydrauliques :

- ⇒ source à Nontron
- ⇒ de Nontron à St Germain de Montbron
- ⇒ de St Germain de Montbron à la confluence avec la Tardoire

➤ Les paramètres pris en compte concernent :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - la qualité générale - les assecs (% linéaire) - l'occupation des sols (bassin versant) - les surfaces irriguées (ha/commune) | <ul style="list-style-type: none"> - les travaux hydrauliques réalisés (%linéaire) - la présence de frayère - les captures de migrateurs - les Anguilles (densité/100m²) |
|---|---|

➤ A chaque paramètre est attribué une note qui définit, au final, une note (sur 25 ramenée à 20) de potentialité d'accueil du cours d'eau.

Tableau récapitulatif par tronçon des données pour **le Bandiat** :

Tronçon 1 : source au Moulin Minot (Nontron)

Qualité	excellente	bonne	passable	médiocre	très mauvaise
	4	3	2	1	0
Assec	0-25 % 3	25-50 % 2	50-75 % 1	75-100 % 0	
Occupation des sols	cultures fourragères 2		vignes 1	grandes cultures 0	
Surface irriguée	0-800 ha 3	800-1600 ha 2	1600-2400 ha 1	> 2400 ha 0	
Travaux hydrauliques	0-25 % 3	25-50 % 2	50-75 % 1	75-100 % 0	
Frayère	active migrateur 4	historique mig 2	active TRF 2	historique TRF 1	absence 0
Capture de migrateurs	> 2000 3	1990-2000 2	< 1990 1	absence 0	
Anguille /100 m²	d > 10 3	10> d> 5 2	d < 5 1	absence 0	
Note	13.6/20			classe 2	

L'absence de données sur la densité d'anguilles ne permet pas de donner une note fiable, toutefois une classe supérieure n'améliorerait pas la classe de qualité.

Tronçon 2 : du Moulin Minot (Nontron) au Moulin de Pont Sec (St Germain de Montbron)

Qualité	excellente	bonne	passable	médiocre	très mauvaise
	4	3	2	1	0
Assec	0-25 %	25-50 %	50-75 %	75-100 %	
	3	2	1	0	
Occupation des sols	cultures fourragères		vignes	grandes cultures	
	2		1	0	
Surface irriguée	0-800 ha	800-1600 ha	1600-2400 ha	> 2400 ha	
	3	2	1	0	
Travaux hydrauliques	0-25 %	25-50 %	50-75 %	75-100 %	
	3	2	1	0	
Frayère	active migrateur	historique mig	active TRF	historique TRF	absence
	4	2	2	1	0
Capture de migrants	> 2000	1990-2000	< 1990	absence	
	3	2	1	0	
Anguille /100 m ²	d > 10	10> d> 5	d < 5	absence	
	3	2	1	0	
Note	13.6/20			classe 2	

L'absence de données sur la densité d'anguilles ne permet pas de donner une note fiable, toutefois une classe supérieure n'améliorerait pas la classe de qualité.

Tronçon 3 : du Moulin de Pont Sec (St Germain de Montbron) à la confluence avec la Tardoire

Qualité	excellente	bonne	passable	médiocre	très mauvaise
	4	3	2	1	0
Assec	0-25 %	25-50 %	50-75 %	75-100 %	
	3	2	1	0	
Occupation des sols	cultures fourragères		mixte	grandes cultures	
	2		1	0	
Surface irriguée	0-800 ha	800-1600 ha	1600-2400 ha	> 2400 ha	
	3	2	1	0	
Travaux hydrauliques	0-25 %	25-50 %	50-75 %	75-100 %	
	3	2	1	0	
Frayère	active migrateur	historique mig	active TRF	historique TRF	absence
	4	2	2	1	0
Capture de migrants	> 2000	1990-2000	< 1990	absence	
	3	2	1	0	
Anguille /100 m ²	d > 10	10> d> 5	d < 5	absence	
	3	2	1	0	
Note	6.4/20			classe 3	

Ces tableaux permettent de réaliser une synthèse.

Celle-ci définit les priorités d'intervention sur chaque tronçon et pour les paramètres suivants :

- Paramètre qualité d'eau
- Paramètre quantité d'eau
- Paramètre habitats

	Priorité d'intervention par tronçon		
	Tronçon 1	Tronçon 2	Tronçon 3
<i>Qualité d'eau</i>	2	2	3
<i>Quantité d'eau</i>	3	3	1
<i>Habitats</i>	1	1	2

AMENAGEMENT ET PRIORITE D'INTERVENTION

Le tableau des pages suivantes est un récapitulatif par ouvrage, de l'espèce ciblée, de la classe de franchissabilité, du type d'aménagement à prévoir, de leur coût et de leur priorité d'intervention.

↳ Coût des aménagements sur le cours du Bandiat

Le coût des aménagements à prévoir sur les ouvrages du bassin du Bandiat se répartit de la manière suivante sur 31 ouvrages :

- 8 aménagement rustique par pré-barrage en enrochements
- 14 passes à ralentisseurs plans dont 12 avec substrat de reptation pour Anguille
- 6 démantèlements
- 1 gestion de vanne en période de migration
- 2 substrats de reptation pour Anguille

les coûts de réalisation de travaux concernent 30 ouvrages, la gestion des vannes ne nécessitant pas d'intervention financière spécifique.

Le montant total des travaux sur ouvrages du bassin du Bandiat est de 321 000 €

↳ Priorité d'intervention sur le Bandiat

Les travaux devront être réalisés de l'aval vers l'amont afin de faciliter la reconquête du bassin versant.

Priorité 1 ⇨ tous les ouvrages de classes 3, 4 et 5 de l'aval de l'amont

Priorité 2 ⇨ Les autres ouvrages présentant des difficultés de franchissement de l'aval vers l'amont.

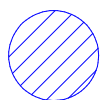
↳ Les fiches d'aménagement sur le Bandiat

Les fiches qui suivent proposent les aménagements piscicoles à réaliser pour permettre :

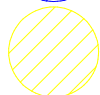
- la remontée des Anguilles pour la colonisation du bassin,
- la remontée des géniteurs de Truite fario vers les sites de frayères.

Ces fiches établissent le type d'aménagement à réaliser ainsi que le coût estimatif des ouvrages de franchissement, s'ils sont nécessaires.

Sur les schémas apparaissent des cercles de couleur qui définissent les zones préférentielles d'attrait.



Zone d'attrait principal



Zone d'attrait mineur

ACTIONS COMPLEMENTAIRES ET INDICATEURS DE SUIVI

Les actions complémentaires visent à améliorer les secteurs concernés par les altérations décrites précédemment.

Elles concernent donc :

- la restauration des débits d'étiage
- la restauration des zones de frayères
- l'amélioration de la qualité de l'eau

↳ La restauration des débits d'étiage

Actions complémentaires

Les assecs sur le cours aval du Bandiat sont liés aux pertes sur le réseau karstique de la Rochefoucauld. La multiplication des plans d'eau en Haute Vienne et en Dordogne et les prélèvements réalisés pour l'irrigation aggravent les débits d'étiage.

Afin de lutter contre ces étiages et ces assecs, il convient de porter une réflexion sur le DMR qui se situe au-dessus du seuil d'interdiction des prélèvements en rivière.

Une étude menée sur la Tardoire en 1977 a mis en évidence les phénomènes de perte dont le débit de soutirage est directement lié à l'état de saturation du karst noyé sous-jacent.

* Adéquation DMR/seuil d'interdiction de prélèvement

Pour affiner les données hydrologiques du Bandiat et notamment déterminer un DMR adéquat avec les débits de la rivières par rapport aux salmonidés, il conviendrait de déterminer les débits biologiques selon la méthode des micros-habitats.

Enfin ce DMR une fois déterminé devra correspondre au seuil d'interdiction de prélèvements en rivière.

La connaissance du DMR permettra de fixer des seuils d'alerte et d'interdiction cohérents et compatibles avec l'hydraulicité du Bandiat.

* Substitution aux prélèvements directs en rivière

La mise en place de retenues de substitution (remplissage en hiver à partir des pluies et pompage) aux prélèvements estivaux en rivière, associée à l'arrêt de délivrance d'autorisation de pompage en rivière aurait une influence directe sur la sévérité des étiages. Il en est de même pour les prélèvements en nappe.

* Lutte contre les pertes karstiques

Le lit du Bandiat en Charente se caractérise par la présence de gouffres qui favorisent les assecs.

Afin de limiter ces pertes, il semblerait intéressant de mettre en place, en complément d'aménagement des ouvrages, un protocole de gestion des vannages selon les débits, de manière à conserver un écoulement permanent dans les bras sans gouffres.

* Lutte contre la création de plans d'eau

La multiplication des plans d'eau contribue à la diminution des débits d'étiage. Il convient donc d'interdire la création de nouveaux plans d'eau sur le bassin versant.

Indicateurs de suivi

- Suivi de la Banque Hydro de la DIREN pour la station de jaugeage de Feuillade
- Recensement annuel des prélèvements autorisés et déclarés (nombre) en rivière et dans la nappe auprès des DDAF.
- Contrôle Police de l'Eau pour l'irrigation et les plans d'eau
- Recensement annuel et capacité volumique des nouvelles retenues collinaires + surfaces distribuées
- Recensement annuel des jours d'assec et cartographie du linéaire et des gouffres

↳ La restauration des zones de frayères

Actions complémentaires

La présence de nombreux plans d'eau en Haute Vienne et en Dordogne conduit à une dérive des peuplements (introduction de cyprinidés et de carnassiers sur des ruisseaux salmonicoles) et au colmatage des fonds préjudiciable aux frayères.

Les frayères potentielles à salmonidés en 1^{ère} catégorie devront être entretenues par grattage avant la période de fraie de manière à décolmater les frayères. Des aménagements de frayères par apport de granulométrie adéquate pourront être réalisés en 1^{ère} catégorie.

Indicateurs de suivi

- réalisation de pêches électriques avant et après aménagements (annuel)
- recensement et cartographie des frayères actives

↳ Amélioration de la qualité de l'eau

Actions complémentaires

Elles concernent essentiellement :

- la partie aval de Nontron
- la partie en Dordogne pour les particules en suspension (étangs)

Les mesures à mettre en place concernent :

- la mise aux normes des stations d'épuration et le contrôle de l'efficacité des systèmes d'assainissement autonome
- la réglementation stricte et le contrôle des vidanges de plans d'eau

Indicateurs de suivi

- Bilan des stations d'épuration par les organismes gestionnaires + définition d'un programme de mise aux normes et comparatif ultérieur des rendements épuratoires + diagnostic de réseau des zones urbanisées
- Recensement des réalisations de mise aux normes + évolution annuelle
- Données des stations de jaugeage pour les débits d'étiage (permanence des écoulements)
- Programme de travaux sur ouvrage à réaliser
- Suivi physico-chimique en plusieurs points (RNB) et plusieurs fois par an, suivi hydrobiologique 1 fois par an en plusieurs points
- Suivi piscicole (pêche électrique) 1 fois par an
- Cartographie annuelle du colmatage des substrats